



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 3 février 2020, à 19 h, au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe, du 100, rue de la Fabrique.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2019-07 suivante :

Nature de la demande : Rendre conforme l'installation d'un garage ayant été construit à 0,54 mètre et 0,73 mètre de la ligne latérale au lieu de 1,5 mètre tel que mentionnée à l'article 7.7 du règlement de zonage.

Zone 165 - R

Raisons : La garage a été installé de bonne foi avant la réforme cadastrale.

Dérogations demandées :
Rendre conforme l'installation du garage.

Identification du site concerné : 719 Montée d'Enseigne
Lot : 4 175 813
Matricule : 0360-69-4340

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade ce vingt et unième (21) jour de janvier 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JT'.

Jacques Taillefer,
Directeur général et secrétaire-trésorier